

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1232 Décisions concernant les Ministères

n° 1232

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

19 novembre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Gauthier Fernand, Secrétaire d'Administration Principal, 3° échelon, du Cadre Supérieur, Comptable au Service des Travaux Publics, est désigné comme Agent Administratif pour la perception des produits de la Régie des Eaux à Djibouti, à compter du 10 novembre 1969. en remplacement de M. Rhodes Pierre partant en congé. M. Gauthier encaissera directement : 1° Le montant des cessions de travaux des présentations des devis aux clients : 2° Les avances sur consommation. M: Gauthier contrôlera la facturation des fournitures d'eau, mais les cessions faites à ce titre seront payées par l'abonné aux guichets de la Banque de l'Indochine et versées au compte-courant de la Régie des Eaux. M. Gauthier percevra l'indemnité prévue par l'arrêté 1704 modifié du 31 décembre 1955 susvisé.